

Délégués de parents d'élève APEPA
Collège Le RIED Bischheim
4 rue du Guirbaden
67800 BISCHHEIM

Mme LAPORTE
Rectrice de l'académie de Strasbourg

M. Jean-Pierre GENEVIEVE
DASEN du Bas-Rhin

M. le Député Bruno Studer
Député 3^{ième} circonscription du Bas-Rhin

Hœnheim, 16 février 2022

Objets : **Demande révision de la fermeture d'une division de 3^{ième} à la rentrée 2022**
Demande de moyens / ressources supplémentaires pour la Vie Scolaire
Demande explications de la non-reconnaissance du Collège en REP

Copie : Les Membres du CA du Collège Le Ried
Mme Martineau, Présidente de l'APEPA

Madame la Rectrice, Monsieur le Député, Monsieur le Directeur,

Nous avons appris lors du CA du 03/02 que la DHG ne permettait pas de maintenir en 3^e à la prochaine rentrée les 6 divisions de 4^e de l'année en cours, impliquant la perte d'une division faisant passer l'effectif moyen par classe à 30 élèves. Nous regrettons qu'une telle décision ait été prise et en soutien à la motion des enseignants, nous nous permettons de partager avec vous nos questionnements.

Compte-tenu des enjeux d'orientation et de la réussite des examens de fin d'année, il nous paraît incohérent de mettre 30 élèves par classe d'emblée à la rentrée sans tenir compte des éventuelles nouvelles arrivées. D'autant plus que ces élèves subissent depuis 2 ans la crise sanitaire qui a pour conséquence des fermetures de classe à répétition entraînant des heures d'enseignement annulées jamais récupérées creusant de fait les écarts d'apprentissage entre les élèves.

Nous nous interrogeons aussi sur la possibilité et les conditions d'accueil des élèves qui relèvent des 2 dispositifs ULIS et de la classe UP2A dans ces 5 classes de 3^e de 30 élèves alors que l'inclusion de ces élèves à besoins spécifiques est un enjeu majeur du dispositif ULIS.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons de bien vouloir réviser la DHG pour permettre au collège le Ried de maintenir les 6 divisions en 3^e offrant ainsi aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage et garantissant l'égalité des chances pour le brevet et pour l'orientation post-3^{ième}. Il nous paraît évident que le maintien de cette 6^{ième} division ne doit pas se faire au détriment des autres divisions des autres niveaux.

Nous profitons aussi de ce courrier pour partager les inquiétudes des parents concernant les conseils de discipline, qui depuis 5 ans, sont en augmentation récurrente par leur nombre et par leur violence. Nous constatons l'augmentation chaque année du nombre d'élèves en difficulté comportementale nécessitant de la part des professeurs et surtout des agents de la Vie Scolaire (CPE et AED) beaucoup d'implication et de mobilisation. Dégradation qui se confirme par les 128% de prise en charge psychologique supplémentaire par le LATI (Lieu d'accueil temporaire Individualisé) en 2020-21, soit 7% des élèves du collège qui ont été suivi l'an passé par le LATI.

Notre collège compte 750 élèves et est doté de :

- 1,5 ETP Conseillers Principaux d'Education (CPE) portés par 2 agents en mi-temps
- 5,5 ETP d'Assistant d'Education (AED) portés par 7 agents.

Ces conditions d'apprentissage se dégradant au fil des ans, il nous parait plus que nécessaire aujourd'hui de vous demander d'avantages de moyens et de ressources pour la Vie Scolaire permettant de (re)déployer un cadre sécurisé et serein au sein du collège et des classes.

Pour finir, selon la nouvelle typologie des collèges qui permet de classer les collèges des plus défavorisés (groupe 6) aux plus favorisés (groupe 1), le collège Le Ried y apparait dans le groupe 5. Dans ce groupe 5, 5 des 11 collèges bénéficient d'une reconnaissance REP, nous souhaitons comprendre la raison qui fait que le collège Le Ried ne bénéficie pas de cette reconnaissance « Education Prioritaire » et nous souhaitons connaître les critères (IPS, dispersion IPS, la part élèves boursier, la part de boursiers de taux 3, score moyen aux évaluations 6^e, retard à l'entrée de 6^e, effectifs d'élèves, indice d'éloignement) de notre collège et des 5 collèges reconnus REP du groupe 5. D'autant plus que le collège est le collège de secteur du quartier du Guirbaden, classé quartier prioritaire de la ville.

En résumé, pour toutes les raisons précitées, nous vous demandons de bien vouloir :

- Donner les moyens nécessaires permettant au collège le Ried de conserver 6 divisions de 3^e offrant aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage.
- Consentir à augmenter les moyens et ressources attribués à la Vie Scolaire pour (re)développer un cadre sécurisé
- Nous expliquer la raison de la non reconnaissance « Education Prioritaire » du collège Le Ried de Bischheim et y remédier compte-tenu des éléments précités.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos requêtes.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, Monsieur le Député, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus respectueuses.

Les Délégués des Parents d'Elèves APEPA
du Collège le RIED Bischheim,